

COMMUNE DE CHAVANOZ

Isère

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021 COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL – 09.12.2021.C.R

Présents : R. DAVRIEUX, M.MAS, M.CROLLARD, F.ORTEGA, P.COSTA, N.AMIRAT, P.BAY, C.PONCET, S.SASSOUI, F.VIAL-TOURTET, M.LAAZIRI, F. GHEMARI, R.GOY, I.BLEIN, F.MIRAMON, M.FULLY, M.ROSSILLON, M.ANGEI.

Excusés :

- Paul MONTOYA donne pouvoir à madame Cristèle PONCET,
- Isabelle DESFONTAINES donne pouvoir à monsieur Roger DAVRIEUX,
- Thierry MILLAT donne pouvoir à monsieur Patrick BAY,
- Karine GARDON donne pouvoir à monsieur Pascal COSTA,
- Bernard CIZERON donne pouvoir à madame Françoise ORTEGA,
- Ludovic ROBLETTE donne pouvoir à madame Martine FULLY,
- Bernard ROS donne pouvoir à monsieur Michel CROLLARD.

Absents : E.ALLAROUSSE, A.CHAREYRON

Secrétaire de séance : Nadia AMIRAT

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2021

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES

A l'unanimité, le conseil municipal a adopté les ouvertures et virements de crédits sur le budget communal et le budget annexe de l'assainissement 2021 comme indiqué ci-après.

Budget communal :

- Dépenses et recettes de fonctionnement + 108 244 €
- Dépenses et recettes d'investissement + 171 972 €

Budget annexe de l'assainissement :

- Chap. 21 « Immobilisations corporelles » - 22 000 €
- Chap.23 « Immobilisations en cours » - 22 000 €

TARIF DE L'EAU POUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2022

A l'unanimité, le conseil municipal a fixé les tarifs communaux suivants pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2022.

<u>Consommation</u> Part communale	0.395 €H.T/m3
<u>Collecte et traitement des eaux usées</u> Part communale	0.40 €/m3

CLASSES DE DECOUVERTE ET CULTURELLES

A l'unanimité, le conseil municipal a fixé les participations pour l'année scolaire 2021/2022 comme indiqué ci-après :

- Classes Culturelles : 1 700 € par projet
- Classes de découverte : 17 € par jour et par enfant sur la base d'un séjour de 6 jours maximum et 670 € pour le transport par école.

SUBVENTION DU PETIT-THEATRE ET DU C.C.A.S

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'attribuer à titre d'avance sur les subventions votées lors du budget primitif 2022 une somme de 12 000 € au CCAS.

A la majorité, (1 opposition : M.FULLY et 3 abstentions : M.ROSSILLON, L.ROBLETTE, M.ANGEI), le conseil municipal a décidé d'attribuer à titre d'avance sur les subventions votées lors du budget primitif 2022 une somme de 130 000 € au Petit-Théâtre.

CONTRAT D'AFFERMAGE POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE : CHOIX DU DELEGATAIRE

A l'unanimité, le conseil municipal a :

- approuvé le choix de monsieur le maire de signer la convention de délégation du service public d'eau potable avec la société SUEZ Eau France.
- Approuvé les conditions tarifaires du contrat de délégation du service public telles que rappelées dans le rapport final du maire :
 - o Abonnement 31 € H.T par abonné (valeur 30/01/2022)
 - o Part proportionnelle : 0,6538 € HT/m³ (valeur 30/01/2022)
- Autorisé le maire à signer le contrat de délégation du service public d'eau potable et de ses annexes avec la société SUEZ Eau France qui prendront effet le 30 janvier 2022 et se termineront le 31 décembre 2032

SUBVENTION SOPCC BASKET

A l'unanimité (4 abstentions : M.ROSSILLON, M.FULLY, L.ROBLETTE, M.ANGEI) le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 10 000 € au titre d'acompte de la saison 2021/2022 au SOPCC Basket.

SERVITUDE DE TREFONDS SUR LA PARCELLE AE 723

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'octroyer une servitude de tréfonds sur la parcelle AE 723.

SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE AK336

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'octroyer une servitude de passage sur la parcelle AK 336.

DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PETIT-THEATRE

Par un vote à bulletin secret, le conseil municipal a désigné monsieur Saïd SASSOUI comme membre pour siéger au conseil d'administration du Petit-Théâtre.

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES POUR SIEGER AU CCAS

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de fixer à 6 le nombre de membres issus du conseil municipal et à 6 membres issus du collège " Usagers et Représentants d'Association " .

AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DE LA BOURBRE/RD 55 : DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le maire à solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région et du Département pour le financement de cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 H 20.